Commune de St-Sulpice

Rapport de la Commission de gestion et des finances sur l'examen de la gestion 2017

Au Conseil communal de St-Sulpice

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

la Commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 23 mai 2018, à la Maison de Commune, dans la composition suivante :

Présidence :

Madame

Roxane Berner

Membres:

Messieurs

Markus Affolter

Pierre del Boca Laurent Mouvet

Hans-Jörg Hirsch Michel Racine

Rapporteur:

Madame

Diane Burrus

Déroulement des opérations

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle, en présence du boursier communal M. Didier Reymond avec son adjointe Mme Marlyse Luisier. Le syndic Alain Clerc a participé à toutes les auditions, assisté de M. Nicolas Ray, secrétaire municipal.

La Cogefi les remercie de leurs explications.

L'ordre des présences prévu était le suivant :

08.00h M. A. Clerc, syndic

11.30h Mme C. Theumann, municipale

13.30h Mme A. Merminod, municipale

14.30h M. M.-A. Panzera, municipal

15.30h M. P.-Y. Brandt, municipal

La Commission a ensuite siégé à huis clos pour établir ses conclusions et vœux, et les a ensuite communiqués à la Municipalité.

Documents de référence :

- Rapport de gestion 2017
- Comptes communaux 2017
- Rapport de l'organe de révision Fidinter, avec annexes

- Comptes 2017 des 3 ententes intercommunales « Chalet les Alouettes »,
 « SDIS Chamberonne » et « Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge »
- divers documents d'informations (sur la péréquation, les investissements, les réserves, les imputations internes)

<u>Remarque préalable</u>: la Commission déplore avoir reçu, une fois de plus, les documents à étudier très tardivement et incomplets. A corriger absolument à l'avenir.

Remarque générale :

Sur la forme, le nouveau rapport de gestion 2017 est bien présenté, aéré et complété de photos en rapport avec les textes.

Le tout est intéressant et apporte quantité d'informations.

On apprécie que nos vœux précédents aient obtenus des réponses.

Sur le fond, il nous semble que certaines rubriques de la première partie auraient plutôt leur place dans la deuxième partie, avec les rapports des différentes associations ou autres. La première partie devrait être plus synthétique et davantage personnalisée par chaque municipal en charge, pour établir ce qui a été fait et ce qui est prévu dans un avenir proche, en donnant des pistes sur la politique à suivre dans l'année courante.

ANALYSE DE LA GESTION:

M. Alain Clerc, Syndic

(Administration, finances, voirie, domaines, transports)

-pages 7 et 25 : dans l'ensemble, on se trouve cette année face à un déficit important, même si plus faible que budgeté, après plusieurs années sans trop de soucis.

Si l'année est qualifiée de « tumultueuse » ou « tourmentée », il ne ressort une fois de plus pas du texte que l'affaire du municipal démissionnaire a paralysé la commune depuis mi-juillet 2016, date du début de la législature, et que les effets s'en font encore ressentir à ce jour.

Avec le départ, négocié dans le cadre d' un arrangement financier, du municipal en question, parallèlement au congé maladie de la secrétaire municipale, suivi de son remplacement et l'arrivée, en même temps, d'un nouveau boursier chargé de mettre en place le nouveau logiciel informatique pour la commune, les défis ont été nombreux... La problématique de la réorganisation de l'administration communale a aussi été abordée.

La société Organize, mandatée par la municipalité, n'a pas répondu aux attentes et n'a pas terminé son travail à fin 2017 comme demandé par la Cogefi (solde en suspend CHF 30'000.-)

La Municipalité, qui a établi en 2016 un programme de législature très complet, se doit d'avoir une vision globale sur les priorités essentielles en fonction de notre capacité financière.

Il apparaît que pour l'instant, 3 points importants de ce programme de législature sont en suspens :

1/ la garderie

2/ la déchèterie

3/ les bâtiments communaux, avec le Foyer des Pâquis.

<u>Impôts</u>: il est à relever que, contrairement aux impôts sur les Personnes morales, l'impôt sur les Personnes physiques a fortement augmenté de 13,6 à 16,2 M, soit 2,6 M de plus (soit près de 20 %).

<u>Péréquation</u>: il n'aura échappé à personne que le problème financier actuel est principalement dû aux péréquations.

Cette année, on a fort heureusement reçu les chiffres du Canton plus en avance que d'habitude ce qui permet d'intégrer le résultat de péréquation 2017 dans les comptes de cette même année. On a donc effectué un changement du mode de comptabilisation de la péréquation.

La différence de péréquation totale entre 2016 et 2017 est de l'ordre de 2 MCHF de plus (!), soit 13 MCHF au total, dus entre autres au nombre d'habitants, aux dépenses thématiques et au point d'impôt.

La perte comptable réelle de notre commune est de 2,4 MCHF en intégrant à la fois les corrections de péréquation 2016 et 2017. La correction de deux années est une situation unique due au changement de date dans la communication du Canton. Pour que les comptes soient comparables aux années précédentes et mieux représentatifs de la réalité, la correction 2016 a été reprise sur notre « réserve de péréquation », pour arriver pour l'exercice 2017 à une perte annuelle de CHF 1'107'000.-

Heureusement, il nous reste pour l'instant assez de réserves pour absorber cette perte.

Notre nouveau boursier a effectué un très gros travail de remise à jour et d'adaptation qui doit être salué.

Il a fait un listing des tâches en cours pour avoir une évaluation du travail à faire, voire un besoin de ressources vives supplémentaires Il n'a pas eu le temps de préparer une planification financière, mais va établir un document pour la Cogefi lors du 2^{ème} semestre.

Il a dû reprendre la question de la TVA et aussi notamment celle des taxes foncières calculées de manière erronée (grosse vérification des taxations sur la base des estimations fiscales,..., cela n'est pas encore terminé à ce jour. Pour

information : la Bourse avait envoyé 2'100 factures de taxe foncière avant de découvrir le problème. Elle en a déjà vérifié1'500 et sur ce nombre a notifié 466 rectifications, annulation pour certains, facturations pour d'autres et modifications de l'assiette donc du montant facturé).

La Cogefi se pose la question de savoir comment on peut trouver des solutions contre cette péréquation qui nous charge pareillement, et aussi sur la nécessité de faire des réflexions pour avoir des rentrées supplémentaires sans avoir recours aux contribuables serpelious. Utilisation de terrains communaux pour avoir un immeuble de rendement par exemple. Gestion plus professionnelle des bâtiments..

-Page 8 : répartition des dicastères : pour l'instant, la municipalité ne veut rien changer à la situation actuelle, décidée lors de la crise avec le municipal démissionnaire. Il y a eu trop de modifications depuis le début 2016. La commission estime qu'il faudrait une répartition des tâches plus équilibrée au sein de la municipalité qui permettrait de faire bénéficier au mieux la commune des compétences individuelles de chacun des municipaux.

-page 34 voirie : au sujet des machines, il y a une date de remplacement prévue pour les différentes machines, en fonction de l'état du matériel et de l'expérience. Pour 2018, il est prévu d'en changer deux, par un préavis en élaboration.

Page 42 Navia ,navette automatique : cela est à l'étude encore actuellement, car pas assez probant pour l'instant. Les bus articulés sont certes critiqués dans la rue du Centre, mais il semble qu'avec le nombre de passagers insuffisant sur la commune de la ligne 31, cela ne pousse pas à choisir cette solution. L'étude continue, comme la solution de taxi-bus pour le bord du lac (le client paie son ticket et la commune le reste...). Tout cela est encore à l'étude.

Mme Cécile Theumann

(Développement économique et durable, Jeunesse, Tourisme, affaires sociales, sociétés locales)

-page 31 : dév. durable : on apprécie la 1ère mesure de ce type, avec la pose des supports à vélos dans différents endroits de la commune .

Pages 47 ss : tourisme : on rappelle que selon le Règlement sur la taxe de séjour, l'argent provenant de cette taxe est réservé exclusivement à des buts touristiques, non utilisables à des buts généraux.

Il faudrait voir si, en plus du Starling, on touche des taxes de l'hôtel du Débarcadère, du nouvel appart-hôtel vers anciennement Castolin, des offres Airbnb,....? Une réflexion dans ce domaine serait bienvenue.

Actuellement le fonds de réserve est à CHF 296'000.-. Utilisé par exemple pour la Fête de la Musique qui a eu beaucoup de succès. L'année dernière on a versé sur le chiffre net de la taxe 50 % au FERL et 20 % à Lausanne—Tourisme. -pg 51 :sociétés locales : la Cogefi a reçu un listing des soutiens octroyés en cours de séance, mais n'a pas eu le temps de l'examiner.

Mme Anne Merminod

(Bâtiments scolaires, Instruction publique, transports scolaires, affaires culturelles, logement, paroisses, naturalisations)

-pages 65 ss : pour les <u>devoirs surveillés</u> : les parents paient CHF 15.- pour le repas et la surveillance

Les professeurs paient leur place de parc CHF 180.-/an (15.-/mois). Ce montant a été aligné sur les prix pratiqués par Chavannes pour les enseignants.

<u>Complexe des Pâquis</u>: l'entreprise générale Losinger a bien joué le jeu en corrigeant les défauts apparus progressivement après la mise en route de l'école. Il reste encore quelques points à terminer (fuites d'eau, robinets défectueux, ...). Le préavis n'est pas clos.

Il manque encore quelques jeux dans la cour (cela sera réalisé cet été) et une solution à trouver pour avoir de l'ombre dans la cour de récréation.

Les problèmes de chauffage sont résolus pour l'hiver, mais pas pour l'été (trop chaud .. !). Les stores se baisseront automatiquement et on va poser des thermomètres partout pour contrôler.

Les problèmes d'humidité au sous-sol et dans les gradins sont en cours de correction. Le solde du crédit est encore ouvert.

Les revenus des panneaux solaires sur le toit doivent encore être précisés.

<u>Chalet des Alouettes:</u> moins de problèmes qu'autrefois. Les enfants montent avec plaisir. Nous n'avons que 14 % de l'exploitation de ce chalet scolaire.

<u>UAPE:</u> on a dû engager une personne 8h/semaine pour faire le travail administratif

- -pg 49 <u>TKM Théâtre Kléber-Méleau</u> : comme dit dans le rapport, notre participation est grande, car la contribution est un prix par habitant et la population a fortement augmenté ces dernières années. Il semblerait que beaucoup de Serpelious s'y rendent.
- La convention sera changée en 2021.
- -pg 61 : <u>les orgues</u> de l'église romane : on n'a pas avancé, car les monuments historiques se sont opposés au premier projet.
- -pg 65 : le système des <u>« parents référents »</u> à Chavannes n'est pas encore au point

-pg 71 : <u>Organize</u> : il ressort de ce contrôle que l'UAPE fonctionne correctement.

M. Marcel Panzera

(Police, SDIS, ORPC, Bâtiments, Informatique, Assainissement)

-pg 24 : <u>Abacus</u> : on va essayer d'avoir des contrats de support avec Ofisa. La gestion du temps sera mise en place par le nouveau chef des RH .

-pg 27 : Centre 60 : la construction s'est soldée par un déficit de CHF 69'701.-La porte d'entrée principale est beaucoup trop lourde. L'électricité a été modifiée après coup. L'administration communale a besoin de place supplémentaire pour des bureaux et va utiliser l'appartement du 2è étage, qui ne sera plus reloué.

Pour tous les bâtiments, le municipal souligne la nécessité d'avoir un responsable bâtiments, qui va entrer en fonction début octobre. On pourra enfin avoir une meilleure vision d'ensemble, demandée depuis longtemps par la Cogefi.

Il faudra revoir le travail et le pourcentage facturé par la gérance (mandat limité aux baux, états de lieux,...), voire de changer de gérance en en mettant plusieurs en concurrence.

Globalement les rendements des bâtiments communaux ont baissé vu les coûts d'entretien.

-pg 43 : <u>Police</u>. On souligne encore une fois le coût exorbitant facturé chaque année par Polouest, qui a augmenté considérablement ces dernières années, même si leur compétence n'est pas remise en cause.

Au sujet du point « participation réforme policière » facturé par le Canton, on se pose la question de sa justification. L'UCV fait un travail de comparaison à ce sujet. On paie CHF 446'411.-; il semble que ce soit beaucoup en rapport avec les prestations reçues et vu le fait que nous disposons d'une police régionale, par rapport à des communes qui délèguent tout à la police cantonale.

La société Juggers a été résiliée, le mandat a été attribué à Protectas qui propose de meilleurs prestations pour un coût un peu plus élevé (augmentation du nombre de rondes de surveillance, remise d'un rapport journalier).

Pour le Foyer des Pâquis et le refuge : cela génère passablement de coûts de contrôler l'état du bâtiment après chaque utilisation, en comparaison du prix de location.

Bâtiment du Foyer des Pâquis : les négociations avec l'Association sont au point mort, car le notaire mandaté ne répond plus... A relancer.

M. P.-Y. Brandt

(Routes, SI, Police des constructions, Aménagement du territoire)

- -SDOL, COH: on souligne que ce genre d'entité coûte finalement très cher. La coordination avec les hautes écoles voisines est nécessaire à tous les points de vue... L'arrivée probable du personnel de la radio dans la zone interpelle vu les problèmes d'augmentation de trafic...
- -pg 32 <u>routes</u>: la réfection du Ch. du Bochet avance. Il y a eu quelques soucis avec l'entreprise en charge (Sabert). Le service technique de la commune a été fortement sollicité.
- -éclairage public : on est dans la phase 3 pour la RC 1. On a enfin obtenu un éclairage pour les zones mixtes. Et on avance aussi pour la phase 1.
- -pg 37 : <u>constructions</u> : il y a passablement d'agrandissements-transformations, en plus des nouvelles constructions.

Jordils : rien de nouveau pour l'instant, à cause de la position du Canton, qui exige une densification plus forte.

Centre-village : la municipalité fait une pré-étude à ce sujet pour garder un centre village avec son charme, en préservant ses caractéristiques, sans trop densifier.

Les <u>rapports des Ententes</u> n'ont pas soulevé de remarque particulière.

Concernant <u>le rapport de révision de la fiduciaire Fidinter</u>: on a rediscuté de l'éventualité de changer de réviseur de temps en temps, voire de demander un rapport plus approfondi sur un point particulier.

Pour l'instant, le seul point à éclaireir encore est celui de la provision sur débiteur. Il s'agit d'un problème ancien non réglé. La Commission souhaite un suivi de cette affaire.

VŒUX de la Commission :

1/ Concernant la péréquation, une comparaison des péréquations 2016 et 2017 pour tenter de comprendre ce qui pourrait expliquer cette progression de 2 MCHF. Et lors du préavis sur le point d'impôt cet automne, nous souhaiterions pouvoir disposer d'une estimation de l'influence du point d'impôt, et d'une éventuelle modification du point d'impôt, non seulement sur le revenu mais également sur la péréquation.

2/ La Commission souhaite également recevoir, avant de rédiger les rapports, la marge d'autofinancement avant amortissements et avant attributions aux fonds de réserves. Elle souhaite que ce soit dorénavant fait chaque année.

3/ Réaliser le point encore ouvert de la liste des voeux de la cogefi dans son rapport de 2017, soit présenter un préavis afin que le droit du sol soit attribué au développement durable en vue de permettre des propositions d'actes concrets.

4/ La Commission souhaite disposer des documents suivants :

- -la marge d'autofinancement
- -la liste des charges par nature (en totaux par groupes)
- la liste des fonds de réserves et leur affectation
- -l'état locatif et la situation financière de tous les bâtiments, avec une note d'appréciation du gestionnaire quant aux travaux à prévoir dans une période de 3-5 ans

5/ Disposer à l'avenir, pour la rencontre sur l'étude des comptes et de la gestion, de :

- un résumé de la gestion de chaque dicastère par son responsable ainsi que les perspectives pour l'année suivante, et une vision globale regroupant le tout effectuée par le syndic.
- la marge d'autofinancement
- la liste des charges par nature (en totaux par groupes)
- que les petites amélioration du plan comptable telles que proposées et discutées soient intégrées
- la liste de fonds de réserves et leur affectation

- état locatif et situation financière de tous les bâtiments

6/ Dans le cadre des discussions concernant le développement économique, élaboration par la Municipalité de propositions concrètes de valorisation du patrimoine immobilier et financier.

CONCLUSIONS:

En conclusion, au vu de la situation particulière de l'année dernière dont les effets se ressentent encore dans le courant de cette année, la Commission de gestion et des finances vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le CONSEIL COMMUNAL de St-SULPICE

après avoir pris connaissance

- du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2017
- . du rapport de la Commission de gestion et des finances sur la gestion

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 1'exercice 2017.

Ainsi fait à St-Sulpice, le 30 mai 2018

Au nom de la Commission

La Présidente

Le Rapporteur

Roxane Berner

Diane Burrus

Dick Burner